

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2010

A l'ordre du jour :

- [Convention avec le Conseil Général SDDAEP](#)
- [Périmètre de protection des captages de sources - choix du bureau d'études](#)
- [Voirie communale – demande de subvention auprès du Conseil Général – programme 2010](#)
- [Voirie communale – choix du prestataire](#)
- [Création d'un emploi complémentaire d'agent technique](#)
- [Emploi saisonnier maître nageur](#)
- [Emplois saisonniers pour la période estivale](#)
- [Mise en place du PASS FONCIER](#)
- [Attribution de subventions](#)

- [Compte rendu de séance](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010-31- - OBJET : Convention avec le Conseil Général SDDAEP

Monsieur le Maire remet aux conseillers le texte de la convention que propose le Conseil Général pour la mise à disposition et l'utilisation de données dans le cadre du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Cette convention indique que le Département et l'Etat vont réaliser en commun un Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDDAEP) avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse. Une convention de partenariat en date du 31 juillet 2009 engage les partenaires dans ces démarches visant à constituer un outil d'aide à la décision publique dans le domaine de l'eau potable avec l'objectif suivant :

1. connaître les ressources en eau, évaluer les besoins pour l'eau potable
2. connaître les services publics de distribution, proposer des améliorations (qualité, sécurité, conformité réglementaire)
3. Evaluer les coûts des opérations d'investissement prévisibles
4. connaître et améliorer la gestion des services de distribution d'eau
5. communiquer sur l'eau potable.

Les données à transmettre font actuellement l'objet d'une étude par CEREG.
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer la convention pour la mise à disposition et l'utilisation de données du Schéma Directeur d'eau potable de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010-32- - OBJET : Périmètre de protection des captages des sources – choix du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les différentes phases de l'étude des périmètres de protection des captages des sources dont la mission avait été confiée à STATERRRE. Ce bureau d'études n'a pas pu mener à bien la totalité de la prestation. Une consultation auprès de bureaux d'études assurant ce type de mission a été faite. Un avis sur les propositions reçues a été sollicité auprès des services du Conseil Général assurant des conseils dans ce domaine.

Les devis se présentent ainsi :

| prestataire | adresse | Proposition ht |
|----------------------|--|---|
| SAUNIER | 84 avenue d'Embrun Gap | 33 400€ |
| COHERENCE | 29 place Pierret Bonnet 73460 Gresy sur Isère | 19 380€ (plus value au-delà de 50 parcelles ,55€ par parcelle) et plus value au-delà de 50 propriétaires :37€ par propriétaire |
| GINGER ENVIRONNEMENT | Les hauts de la Duranne 370 rue René Descartes Cs 90340 13799 Aix en Provence | 34 900€ |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis présenté par le bureau d'études COHERENCE dont le montant s'élève à 19 380€,
- **PRECISE** qu'une plus value de 55€ par parcelle sera appliquée au-delà de 50 parcelles ainsi qu'une plus value de 37€ par propriétaire au-delà de 50 propriétaires.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010-33- - OBJET : Voirie communale – demande de subvention auprès du Conseil Général programme 2010

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux les devis de travaux de voirie à effectuer en 2010.

Le programme se porte cette année sur la voie communale desservant la Grande Sainte Anne. Une intervention d'urgence a été effectuée.

Cette voie empruntée par des camions de transport de marchandises s'est fortement dégradée.

Les travaux restant à réaliser sont de l'ordre de **37 230€**.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **SOLLICITE** du Conseil Général une subvention pour mener à bien cette réalisation
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010-34- - OBJET : Voirie communale – choix du prestataire

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux les devis de travaux de voirie à effectuer en 2010 qui ont fait l'objet d'une consultation.

Le programme se porte cette année sur la voie communale desservant la Grande Sainte Anne.

Les devis se présentent ainsi :

| | |
|------------------------------------|---------|
| EIFFAGE – Zac du prieuré - Malijai | 45 070€ |
| ROUTIERE DU MIDI - Gap | 34 605€ |
| COLAS – La Bâtie Neuve | 30 670€ |
| | |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis présenté par COLAS pour un montant ht de 30 670€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010-35- - OBJET : création d'un emploi complémentaire d'agent technique

Monsieur le Maire informe qu'il serait nécessaire de compléter par quelques heures complémentaires le temps de travail de l'agent embauché dans le cadre d'un contrat d'avenir.

En effet, il y a en cette saison de nombreuses tâches à accomplir et l'agent en contrat d'avenir est présent 26 heures hebdomadaires. Un complément de 9 heures assurerait une durée hebdomadaire de 35h. Il précise que ce contrat n'est pas exonéré des charges patronales

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **CREE** un poste complémentaire pour l'agent en contrat d'avenir de 9 heures hebdomadaires. Cette décision porte sur 6 mois à compter du 1^{er} mai 2010. la rémunération est identique à celle du contrat d'avenir au taux du Smic en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010-36- - OBJET : emploi saisonnier Maître Nageur

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il est nécessaire de recruter pour la saison 2010, un Maître Nageur titulaire du BEESAN.

Le Maître nageur employé en 2008 et 2009 renouvelle sa candidature. Il convient de déterminer les critères de l'embauche.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Créé** le poste de Maître Nageur du **1^{er} juillet au 31 août 2010**
- **Fixe** la rémunération sur la base de l'indice **majoré 350** à laquelle seront ajoutées 4 heures supplémentaires par semaine et 10% de congés payés. Il précise que le maître nageur dispose gracieusement d'un logement charges comprises d'eau et électricité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010-37- - OBJET : emplois saisonniers pour la période estivale

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient de créer les emplois saisonniers pour pallier à l'absence d'agent communaux en congés annuels et pour toutes les tâches du domaine technique, entretien et accueil à la piscine.

Il propose la création du 1^{er} juillet au 30 septembre d'un poste administratif de 17 h 30 par semaine et un poste technique de 35 heures par semaine du 15 juin au 31 août 2010

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **CREE** un emploi d'agent administratif de 17 h 30 hebdomadaires du 1^{er} juillet au 30 septembre, rémunération au taux du smic en vigueur. Cet emploi est créé pour permettre à la personne qui serait recrutée sur un emploi d'agent administratif à compter du 1^{er} octobre d'effectuer une période d'essais.
- **CREE** un emploi d'agent technique à temps complet du 15 juin au 31 août 2010. Rémunération au taux du smic en vigueur + 10% de congés payés

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2010.38- - OBJET : mise en place du PASS-FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29
Vu la Loi ENL du 13 juillet 2006, instituant un prêt à taux zéro majoré pour les primo accédants dont les ressources ne dépassent pas un plafond,

Vu cette même réglementation qui a inséré dans l'ordonnance juridique un autre mécanisme d'aide à l'acquisition à savoir le « PASS-FONCIER »

Vu le dénominateur commun de ces deux aides comme étant la nécessité d'obtenir une aide d'une collectivité locale afin de pouvoir les générer

Vu les besoins en logements non satisfaits

Il est proposé que la commune du POËT s'inscrive dans ce dispositif en mettant en place une subvention en faveur de l'accession sociale à la propriété, permettant ainsi :

D'élargir le champ d'intervention de la commune en matière d'aides à l'habitat aux particuliers pour la construction neuve

De débloquer les parcours résidentiels des ménages pour une diversification de l'offre du logement sur l'ensemble de la commune. L'accession sociale à la propriété est une réponse adaptée qui assure la transition entre le parc public et le parc privé

D'aider les ménages ayant des revenus modestes à supporter le coût du foncier dans un contexte où le marché immobilier est tendu, en leur permettant de bénéficier du dispositif PASS-FONCIER et d'une majoration de prêt à taux zéro

Il est demandé au conseil municipal de créer un champ d'intervention en matière d'aide aux particuliers notamment en favorisant l'accession sociale à la propriété et de prendre acte de la possibilité de mettre en œuvre ce dispositif étant entendu que ce dernier ne pourra être réalisé qu'avec l'agrément de tous les partenaires financiers engagés nationalement et localement

Il est proposé que soit adopté le principe de l'octroi de 5 subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du PASS-FONCIER

Ces subventions seront alignées sur le montant minimal exigible pour déclencher les deux mécanismes susvisés soit :

- 3000€ si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3

- 4000€ si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4

Il est proposé d'autre part que le bénéfice de ces subventions soit réservé aux cinq premières demandes, aucun secteur de la commune n'étant déterminé.

Pour faciliter la démarche des accédants, que la réception et l'instruction de la demande de subvention soit assurée par l'ADIL en liaison avec les services de la commune étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par la commune

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) **DECIDE**

- D'adopter le principe de versement de **5** subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du PASS-FONCIER
- De fixer le montant de ces subventions à
 - 3000€ si le nombre d'occupants est inférieur ou égal à 3
 - 4000€ si le nombre d'occupants est supérieur ou égal à 4
- De limiter cette subvention aux 5 premières demandes sans déterminer de secteur particulier
- De demander à leurs bénéficiaires le remboursement total de la subvention de la commune du POËT en cas de revente du bien dans les 5 ans de l'octroi de la subvention pour tout autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kilomètres, décès d'un membre de la famille)
- De confier à l'ADIL la réception et l'instruction des demandes de subvention en liaison avec les services de la commune chaque fois que le ménage sera éligible à l'aide à l'accession de ce dernier, étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à ce projet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

| | |
|--|--|
| Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 15 Date de la convocation 19/04/2010 | LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX- le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES - JACQUART Josiane par Annie BRUAND et JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie |
|--|--|

2009-39 - OBJET : Attribution de subventions

Le Conseil Municipal en sa séance attribue à l'unanimité les subventions suivantes pour 2010 sauf comité des fêtes 1 abstention – Au bonheur de lire - 1 abstention – Tennis 1 abstention – Association personnes âgées hôpital de Laragne : contre 2

| DESIGNATION | MONTANT | |
|---|-----------|--|
| ACCA LA PERDRIX | 300€ | |
| LA PETITE BOULE DU POET | 625 € | |
| Tennis club du Poët | 200€ | |
| AU FIL DU TEMPS | 200 € | |
| DJUMBE | 200 € | |
| CLUB DES AINES | 1 000 € | |
| GYM VOLONTAIRE | 460 € | |
| | 150 € | Subvention exceptionnelle |
| FORM & RYTHM | 460 € | |
| | 540 € | Subvention exceptionnelle danse jeunes |
| COMITE DES FETES | 6 000 € | |
| Remboursement spectacles Noël+Aînés | 1117,38 € | Remboursement avance faite sur spectacles |
| VOYAGES SCOLAIRES (aide aux familles) | 750 € | (sur présentation du relevé d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire) |
| PARENTS D'ELEVES | 500 € | |
| | 1500 € | Subvention exceptionnelle (sorties ski) |
| AMICALE DES POMPIERS LARAGNE | 150 € | |
| RESTOS DU CŒUR de Laragne | 400 € | En bons d'achat |
| COOPERATIVE RESEAU AIDE | 200 € | Si maintien d'intervention en milieu scolaire |
| PREVENTION ROUTIERE | 150 € | |
| ANERN (Elus Route Napoléon) | 100 € | |
| Au bonheur de Lire | 600€ | |
| VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DU POET | 1000€ | Si demande au cours de l'année |
| Association personnes âgées hôpital de LARAGNE (animations) | 150€ | |

Cotisation ANEM (Association des Elus de la Montagne) : 169.25 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY [[Retour ordre du jour](#)]

COMMUNE DU POET

Département des Hautes- Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2010

SÉANCE ORDINAIRE 20 h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 13 - Votants : 15

| |
|--------------------------------|
| Date de convocation 19/04/2010 |
|--------------------------------|

LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges – TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY - JACQUART Josiane PAR Annie BRUAND

ABSENTS :

Secrétaires de séance : BOUVIER Pierre - BRUAND Annie

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 31 – A AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Général concernant le Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Cette convention indique que le Département et l'Etat vont réaliser en commun un Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDDAEP) avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse. Une convention de partenariat en date du 31 juillet 2009 engage les partenaires dans ces démarches visant à constituer un outil d'aide à la décision publique dans le domaine de l'eau potable avec l'objectif suivant :

1. connaître les ressources en eau, évaluer les besoins pour l'eau potable
2. connaître les services publics de distribution, proposer des améliorations (qualité, sécurité, conformité réglementaire)
3. Evaluer les coûts des opérations d'investissement prévisibles
4. connaître et améliorer la gestion des services de distribution d'eau
5. communiquer sur l'eau potable.

N° 32 - A ATTRIBUE au bureau COHERENCE l'étude du périmètre de protection des captages des sources pour la phase finale qui n'a pas été réalisée par STRATERRE. Le montant de la prestation s'élève à 19 380€ ht. Cette prestation est prévue pour l'étude sur 50 parcelles et 50 propriétaires. Si le nombre devait être supérieur, la plus value serait de 37€ ht par propriétaire supplémentaire et 55€ ht par parcelle supplémentaire.

N° 33 – A SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention pour les travaux de voirie 2010, le programme concerne la voie communale de la Grande Sainte Anne.

N° 34- A ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie communale dont le montant s'élève à 30 670 €

N° 35 – A CREE un poste d'adjoint technique de 9 heures hebdomadaires pour compléter le contrat d'avenir de 26 heures hebdomadaires. La rémunération est identique à celle du contrat d'avenir : taux en vigueur du Smic. Durée 6 mois.

N° 36 – A CREE le poste saisonnier de Maître Nageur du 1^{er} juillet au 31 août. Indice majoré de rémunération 350. Durée hebdomadaire 35 heures + 4 heures supplémentaires+10% de congés payés

N° 37 – A CREE un poste administratif de 17 h 30 du 1^{er} juillet au 30 septembre, correspondant à une période d'essais d'un agent pour un poste vacant au 1^{er} octobre.

A CREE un emploi saisonnier d'agent technique du 15 juin au 31 août pour pallier à l'absence des agents en congés annuels pour l'entretien général ainsi que l'entretien et l'accueil à la piscine

- **N° 38 – A INSTAURERE** la mise en place du PASS-FONCIER apportant une aide aux ménages ayant des revenus modestes à supporter le coût du foncier dans un contexte où le marché immobilier est tendu, en leur permettant de bénéficier du dispositif PASS-FONCIER et d'une majoration de prêt à taux zéro. Les subventions attribuées sont au nombre de **5** sans indication particulière du lieu d'implantation de la construction sur le territoire de la commune. La subvention est de
 - 3000€ si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3
 - 4000€ si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4

N° 39 – A ATTRIBUE les subventions aux associations : tableau en annexe

DIVERS

Lettre de remerciements de l'association des Maires de Charente Maritime pour la subvention versée (tempête Xynthia

Demande de branchement EDF : opposition, habitat en zone N, aucun branchement au réseau d'eau potable ni assainissement collectif

20 Fournil : voir agences immobilières pour indication de valeur

La séance est levée à 11 h 15

[\[Retour ordre du jour\]](#)